

McPhy annonce le renouvellement d'une ligne de financement en fonds propres avec Vester Finance

Grenoble, le 19 décembre 2023 - 18h45 CET - McPhy Energy, (la « Société »), spécialiste des équipements de production et distribution d'hydrogène bas-carbone (électrolyseurs et stations de recharge), annonce la mise en place d'une nouvelle ligne de financement en fonds propres avec Vester Finance¹ sous la forme d'un PACEO, limité à un maximum de 14,6% de son capital².

Jean-Baptiste Lucas, Directeur Général de McPhy, déclare : « Assurer notre visibilité financière est un facteur clé de notre développement. Parmi nos options de financement considérées, nous avons choisi de réitérer une equity line, déjà réalisée avec succès dans le passé aux côtés du dirigeant de Vester Finance, car celle-ci renforce nos fonds propres en nous permettant d'ajuster son utilisation selon nos besoins réels, grâce à sa flexibilité. Cette opération, ainsi que l'entrée en négociations exclusives avec Ataway en vue de la cession de notre activité stations, viennent renforcer notre plan de financement. »

Conformément aux termes de l'accord signé le 19 décembre 2023, Vester Finance s'est engagé à souscrire un maximum de 4 800 000 actions de la Société, représentant jusqu'à 14,6 % du capital social, à sa propre initiative, sur une période maximale de 24 mois, sous réserve de certaines conditions contractuelles usuelles.

Les actions seront émises sur la base d'une moyenne des cours de bourse précédant chaque émission³, diminuée d'une décote maximale de 5,0%, conformément aux règles de prix et de plafond fixées par l'Assemblée Générale⁴. Vester Finance percevra une commission variable de 2,0%.

La Société s'est engagée sur une utilisation minimale de la ligne de financement à hauteur de 2 millions d'euros, correspondant, au cours actuel, à une dilution de l'ordre de 2,0%, au-delà de laquelle la Société aura la possibilité de suspendre ou de mettre fin à cet accord à tout moment et sans frais.

Cette opération a été décidée par le Directeur Général agissant sur délégation du Conseil d'Administration de la Société conformément à la 21^{ème} résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2023⁵.

¹ Vester Finance et son dirigeant ont réalisé plus de 100 opérations de lignes de financement en fonds propres en 20 années d'expériences, dont une a obtenu le Prix de la « Meilleure Opération de Financement de l'année » décerné par le Club des Trente (Source Vester Finance)

² Sur une base non diluée (c'est-à-dire ne prenant pas en compte les instruments dilutifs attribués aux dirigeants et salariés du Groupe)

³ Plus petit des deux cours moyens quotidiens pondérés par les volumes sur la période précédant immédiatement chaque émission

⁴ Le prix d'émission des actions doit être « au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10% »

⁵ Délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées

Dans l'hypothèse d'une utilisation en totalité de cette ligne de financement, un actionnaire détenant 1,00% du capital de la Société avant sa mise en place, verrait sa participation passer à 0,854% du capital sur une base non diluée⁶ et 0,851% du capital social sur une base diluée⁷. Sur la base du cours actuel, le montant total du financement net représenterait 16,4 millions d'euros⁸.

La présente opération ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sur le fondement de l'article 1^{er} du Règlement (UE) 2017/1129 tel que modifié (Règlement Prospectus), accordant une dispense lorsqu'une opération porte sur une dilution de moins de 20% du capital social de la Société sur une période de 12 mois.

Le nombre d'actions émises dans le cadre de cet accord et admises aux négociations fera l'objet d'une communication sur le site Internet de la Société.

Cette ligne de financement en fonds propres a été structurée et souscrite par Vester Finance, société européenne qui investit à titre habituel dans des entreprises de croissance dites « *small caps* ». Vester Finance, agissant ici en tant qu'investisseur n'ayant pas vocation à rester actionnaire, sera amené à revendre les actions à plus ou moins brève échéance.

Facteurs de risque

La vente des actions sur le marché est susceptible d'avoir une incidence sur la volatilité et la liquidité du titre, comme sur le cours de l'action de la Société.

Les facteurs de risques affectant la Société sont présentés au paragraphe 2.1 du Document d'Enregistrement Universel tel que déposé auprès de l'AMF le 25 avril 2023 et disponible sur le site internet de la Société (à l'adresse suivante : mcpfy-finance.com).

Prochain évènement financier :

- Publication du **chiffre d'affaires annuel 2023**, le **5 février 2024**, après clôture des marchés

À PROPOS DE MCPHY

Spécialiste des équipements de production et distribution d'hydrogène, McPhy contribue au déploiement mondial de l'hydrogène bas-carbone comme solution pour la transition énergétique. Fort de sa gamme complète dédiée aux secteurs de l'industrie, la mobilité et l'énergie, McPhy offre à ses clients des solutions clés en main adaptées à leurs applications d'approvisionnement en matière première industrielle, de recharge de véhicules électriques à pile à combustible ou encore de stockage et valorisation des surplus d'électricité d'origine renouvelable. Concepteur, fabricant et intégrateur d'équipements hydrogène depuis 2008, McPhy dispose de trois centres de développement, ingénierie et production en Europe (France, Italie, Allemagne). Ses filiales à l'international assurent une large couverture commerciale à ses solutions hydrogène innovantes. McPhy Energy est cotée sur Euronext Paris (compartiment B, code ISIN : FR0011742329, code mnémorique : MCPHY).

⁶ Sur la base des 27 997 800 actions composant le capital social à ce jour

⁷ Sur la base des 90 913 actions pouvant être émises sur exercice des instruments dilutifs émis par la Société à ce jour

⁸ Valeur des actions émises, dans le cas d'une utilisation en totalité de la ligne de financement, déduction faite de la décote maximale de 5% et de la commission variable de 2% sur la base du CMPV J-1 soit 3.68€.



CONTACTS

NewCap

Relations investisseurs

Emmanuel Huynh
T. +33 (0)1 44 71 94 99
mcphy@newcap.eu

Relations presse

Nicolas Merigeau
T. +33 (0)1 44 71 94 98
Gaëlle Fromaigeat
T.+33 (0)1 44 71 98 52
mcphy@newcap.eu

Suivez-nous sur



@McPhyEnergy



Avertissement

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des actions de McPhy dans une quelconque juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification selon les lois sur les valeurs mobilières de ladite juridiction. La distribution du présent communiqué peut, dans certaines juridictions, être restreinte par la réglementation locale. Les personnes qui entrent en possession de ce document sont tenues de respecter toutes les réglementations locales applicables à ce document.

